



Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Etudes et Pilotage »

Rapport de recommandations
Exercice 2015

Période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
Rapport de recommandations
Ce rapport contient 8 pages



Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

**Secrétariat Technique du Contrat de
Désendettement et de Développement (ST-C2D)**

Complexe Hôtelier Ivoire Palm Club
Bâtiment 7 - bureaux n°3
Boulevard Latrille, Abidjan,
Code postal : 01 BP 1533 Abidjan 01 C2D

A l'attention de Madame la Coordinatrice

Madame,

En exécution de la mission d'audit des projets du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), nous vous présentons ci-après, notre rapport relatif au projet « Etudes et Pilotage » pour la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015. Nous avons procédé à une revue des procédures et du système de contrôle interne du Secrétariat Technique du C2D dans le cadre du suivi du projet « Etudes et Pilotage ».

Au terme de notre revue, nous avons relevé des axes d'amélioration que nous portons à votre connaissance à travers le présent rapport. Ces axes d'amélioration portent sur la gestion comptable et administrative, la trésorerie, les charges de personnel et la gestion des délais de paiement.

Espérant que nos recommandations apportent une contribution au processus d'amélioration continue du système de contrôle interne du projet, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir sur le contenu de ce rapport.

Abidjan, le 30 juin 2016

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI


Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Directeur associé


Marcel Kopoin
Associé



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)
Projet « Etudes et Pilotage »
Rapport de recommandations
Période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

Sommaire

	Pages
1 Objectif et environnement de contrôle du projet.....	4
2 Suivi des points de recommandations de l'exercice N-1.....	5
3 Les axes d'améliorations identifiés au cours du présent audit.....	8



1 Objectif et environnement de contrôle du projet

La Coordinatrice du Secrétariat Technique du C2D, est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôle interne efficace, pour la mise en œuvre du projet. La mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne vise à assurer aux dirigeants et au bailleur de fonds que :

- La gestion fiduciaire est adéquatement suivie et documentée au niveau de la comptabilité ;
- Le système de contrôle interne du ST-C2D est fiable et conforme aux dispositions des accords de financement. ;
- Les actifs sont sauvegardés contre les pertes provenant d'utilisations ou de cessions non autorisées ;
- Les transactions sont exécutées conformément à l'autorisation de la direction et enregistrées correctement de façon à permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables en vigueur.

Notre revue du contrôle interne avait essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit. Ne provenant pas d'une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle. A l'issue de notre revue, nous avons identifié un certain nombre d'axes d'améliorations pour lesquels des mesures correctrices appropriées devront être adoptées par les dirigeants du projet.

2 Suivi des recommandations de l'audit précédent

Les axes d'améliorations identifiés au cours de l'audit passé et les actions entreprises par le ST-C2D sont présentés ci-après :

2.1 Suivi budgétaire

Rappel de la recommandation	Actions entreprises par le ST-C2D	Conclusion
<p>L'examen des dépenses exécutées sur l'année 2013 montre l'existence de dépassements budgétaires sur les lignes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2411 Mobilier de bureau pour 1 329 232 francs CFA soit 5% ; • 2449 Autres matériels et outillages techniques pour 1 137 359 francs CFA soit 14% ; • 6292 Frais de réception, de fête et de cérémonie pour 308 147 francs CFA soit 0,4%. <p>Ces dépassements ont été autorisés a posteriori par le bailleur.</p>	<p>Des mesures correctives ont été prises par le ST –C2D.</p>	<p>Point résolu</p>

2.2 Gestion des paiements

Rappel de la recommandation	Actions entreprises par le ST-C2D	Conclusion
<p>Nous avons constaté que le Secrétariat Technique du C2D utilise des ordres de paiement provisoires pour initier les demandes d'avances de fonds pour approvisionner la caisse. Les ordres de paiement définitifs sont émis par la suite à partir des justificatifs réels des dépenses. Il apparait que cette pratique n'est pas officielle car non mentionnée dans le manuel des procédures du ST-C2D, et par conséquent pourrait ne pas faire l'objet d'un contrôle approprié.</p>	<p>Un projet de modification du Manuel de Procédures du C2D a été soumis à la validation de l'AFD. Ce projet formalise les ordres de paiement provisoires qui restent une nécessité dans la gestion administrative et financière des projets.</p>	<p>Point en cours de résolution.</p>

2.3 Monitoring des CSP et des UCP

2.3.1 Organisation comptable des projets

Rappel de la recommandation	Actions entreprises par le ST-C2D	Conclusion
<p>La revue de l'organisation comptable des CSP et UCP a montré des insuffisances dans l'organisation comptable des projets, notamment:</p> <p>La comptabilité des projets n'est pas complète ; elle est limitée au suivi de l'Agent comptable. Ni des états financiers individuels de chaque projet, ni une situation comptable combinée de l'ensemble du C2D ne sont effectués.</p> <p>Un logiciel de comptabilité n'est pas mis en place ni dans les projets, ni au Secrétariat Technique. Les opérations comptables sont suivies sur un tableur Excel, ce qui n'offre pas les garanties nécessaires en matière d'intégrité des données.</p>	<p>Ce point a connu une évolution car certains projets ont été dotés d'un logiciel comptable et des actions sont en cours pour doter tous les projets d'un logiciel comptable. Le ST-C2D est également en cours d'acquisition d'un logiciel pour sa gestion comptable. De ce fait, les opérations de l'exercice 2015 étaient présentées sur un tableur Excel.</p>	<p>Point en cours de résolution.</p>

2.3.2 Problématique fiscale

Rappel de la recommandation	Actions entreprises par le ST-C2D	Conclusion
<p>Bien que la Convention C2D conclue entre la France et la Côte d'Ivoire exige que les dépenses financées soient soumises aux impôts en vigueur en Côte d'Ivoire, il apparaît que :</p> <p>Les factures des prestataires de service résidents à l'étranger, donc sans établissement stable en Côte d'Ivoire n'ont pas été soumis à la TVA comme l'exige les règles fiscales. C'est le cas par exemple des prestataires étrangers sollicités pour le projet Education-Formation.</p>	<p>La DGI consultée sur la question, après discussion, a indiqué la pratique en la matière. Les informations alors collectées auprès de la DGI ont été communiquées aux différents projets à qui il appartient de s'y conformer.</p>	<p>Point en cours de résolution.</p>

2.3.3 Supervision des activités

Rappel de la recommandation	Actions entreprises par le ST-C2D	Conclusion
a) Absence d'une fonction audit interne		
<p>Le ST-C2D n'est pas doté d'une fonction audit interne. Dans le contexte d'un projet multi sites impliquant plusieurs types d'activités et d'acteurs, un audit interne s'avère nécessaire. Cela permettrait de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dresser une cartographie des risques administratif, financier et opérationnel, de chaque projet ; • Proposer des renforcements du contrôle interne pour chaque type de risque ; • Procéder à des contrôles a posteriori, inopinés ou programmés sur l'ensemble des CSP et UCP. 	<p>Cette recommandation est en cours d'application car en concertation avec l'AFD, il a été décidé de solliciter les services d'un consultant pour conduire des revues d'audit interne. De même, le coût de ces prestations a été budgétisé en 2016.</p>	<p>Point en cours de résolution.</p>
b) Mise en place d'un système d'évaluation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre		
<p>Le ST-C2D ne dispose pas d'outils et de procédures d'évaluation des performances des structures d'exécution et des partenaires impliqués.</p>	<p>Les revues sectorielles de supervision sont réalisées par le ST-C2D. Concernant l'évaluation des performances des acteurs et leurs dirigeants, la mise en œuvre de la recommandation est subordonnée à la résolution du problème des bonus à verser en cas d'évaluation satisfaisante.</p>	<p>Point en cours de résolution.</p>

2.3.4 Paiement

Rappel de la recommandation	Actions entreprises par le ST-C2D	Conclusion
<p>Les procédures actuelles de paiement au sein des CSP exigent que seul l'Agent Comptable soit habilité à signer sur les chèques. Pour une meilleure gouvernance, le compte bancaire du projet aurait dû faire l'objet d'une double signature.</p>	<p>Ce point n'a pas connu d'évolution. Nous notons qu'il se heurte au dispositif institutionnel déjà adopté pour le C2D.</p>	<p>Recommandation reconduite.</p>

2.3.5 Dispositions légales

Rappel de la recommandation	Actions entreprises par le ST-C2D	Conclusion
<p>Nous avons constaté, lors de nos travaux, qu'en 2013 et en 2014, les charges sociales CNPS du personnel des UCP et du ST-C2D n'étaient pas budgétisées et n'ont donc pas été déclarées. La situation des exercices antérieurs a été régularisée sur l'exercice 2015.</p>	<p>Les déclarations ont été régularisées.</p>	<p>Point résolu.</p>



3 Les axes d'amélioration identifiés au cours du présent audit

A la suite de nos travaux, nous avons identifié les axes d'amélioration suivants :

Gestion du carburant

<i>Gestion du carburant</i>	RISQUE MOYEN
Observation	Impact potentiel
Les véhicules de liaison utilisés par le projet sont dotés d'un carnet de bord permettant de reporter les trajets effectués. Cependant, nous n'avons pas la matérialité des contrôles éventuellement effectués par la direction sur ces carnets. Ainsi, nous n'avons pas l'assurance des vérifications de cohérence entre les trajets et les consommations effectuées.	Risque d'abus
Recommandation	Réponse du ST-C2D
Nous recommandons au ST-C2D de faire une analyse du suivi de la consommation du carburant pour les véhicules de liaison.	Chaque mois des contrôles sont effectués par le Responsable Administratif et Financier (RAF) du ST-C2D. Cependant, le ST-C2D prend bonne note de la recommandation formulée par le cabinet. Les contrôles effectués par le RAF seront matérialisés sur les carnets de bord de chaque véhicule en comparant : <ul style="list-style-type: none">• Les consommations mensuelles ;• Les consommations aux différents trajets parcourus.